

**Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française portant
nomination du président, du vice-président et des membres de la
Commission de concertation de l'enseignement de promotion
sociale et des membres du Secrétariat permanent de ladite
Commission**

A.E. 21-11-1991 M.B. 15-02-1992

modifications :

A.Gt 16-05-95 (M.B. 03-10-95)	A.Gt 26-02-96 (M.B. 10-05-96)
A.Gt 18-09-96 (M.B. 05-12-96)	A.Gt 12-02-99 (M.B. 11-06-99)
A.Gt 08-09-99 (M.B. 27-11-99)	A.Gt 20-11-99 (M.B. 15-01-00)
A.Gt 02-03-00 (M.B. 06-07-00, err. 26-10-00)	A.Gt 21-09-01 (M.B. 27-11-01)

L'Exécutif de la Communauté française,

Vu le décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 juillet 1991 portant délégation de compétences en matière d'enseignement de promotion sociale ;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 18 septembre 1991 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de la Commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale ;

Sur la proposition du Ministre de l'Education et de la Recherche scientifique,

Arrête :

Article 1er. – Pour l'application du présent arrêté, il y a lieu d'entendre par la Commission : la commission de concertation de l'enseignement de promotion sociale visée à l'article 15 du décret du Conseil de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale.

remplacé par A.Gt 16-05-1995 ; A.Gt 21-09-2001

Article 2. – Est nommé président de la Commission de concertation : M. Hervé, Petre, Directeur d'administration de l'enseignement de la Province de Brabant wallon.

remplacé par A.Gt 16-05-1995 ; A.Gt 21-09-2001

Article 3. – Est nommé vice-président de la Commission de concertation : M. Alfred Collinet, Administrateur pédagogique de l'enseignement de promotion sociale.

*remplacé par A.Gt 26-02-1996 ; A.Gt 12-02-1999 ; modifié par A.Gt 08-09-1999 ;
remplacé par A.Gt 20-11-1999 ; modifié par A.Gt 02-03-2000*

Article 4. – Sont nommés membres effectifs et membres suppléants de la Commission représentant les réseaux de l'enseignement :

1° Représentants du réseau de l'enseignement de la Communauté française :

a) M. Claude Leclercq, Directeur de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Péruwelz;

Suppléant : M. Jacky Leclercq, Sous-directeur de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Frameries;

b) M. Roland Michez, Directeur de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Dour;

Suppléant : M. Alain Godfraind, Directeur de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Libramont;

c) M. Etienne Schmitz, Directeur de l'Institut d'enseignement de promotion



sociale de la Communauté française de Namur;

Suppléant : Mme Agnès Roebroeks, Directrice de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de Verviers;

d) M. Michel Bonjean, Directeur de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française de Marche;

Suppléant : M. Robert Lambeau, Directeur de l'Institut d'enseignement de promotion sociale de la Communauté française d'Evere.

2° Représentants du réseau de l'enseignement officiel subventionné :

a) M. Yvan Rombeau, Chargé de mission à la Province de Hainaut;

Suppléante : Mme Dominique Demasy, Directrice, Cours commerciaux communaux de Charleroi;

b) Mme Patricia Van Royen, Directrice, Institut Roger Lambion, à 1070 Bruxelles;

Suppléante : Mme Bénédicte Chaudoir, Directrice, Cours techniques et professionnels, à 6060 Charleroi;

c) M. Stéphane Mignon, Inspecteur à la Province de Liège;

Suppléant : M. Stani Krajewski, Inspecteur à la Province de Liège;

d) M. Jean-Jacques Roman, Directeur, Institut Supérieur Industriel de la Province de Hainaut, à Charleroi;

Suppléant : M. Marc Desiere, Directeur de l'Institut provincial d'enseignement de promotion sociale du Hainaut occidental, à Leuze-en-Hainaut.

3° Représentants du réseau de l'enseignement libre subventionné :

a) à caractère confessionnel :

- M. Gérard Bouillot, Directeur du service de l'enseignement de promotion sociale;

Suppléant : M. Jacques Humblet, Directeur adjoint du service de l'enseignement de promotion sociale;

- M. Jean-Marie Leurquin, Directeur de l'Institut Reine Astrid, à Mons;

Suppléant : M. Guy Poulaert, Directeur de l'Ecole pratique des hautes études commerciales, à 1200 Bruxelles;

- M. Stéphane Heughens, Directeur du centre d'enseignement supérieur pour adultes, à Roux;

Suppléant : M. Nicolas Rensonnet, Directeur de l'Institut Saint-Laurent, à Liège;

b) à caractère non-confessionnel :

- Mme Bénédicte Burton, Directrice générale adjointe à l'EPFC, 1050 Bruxelles;

Suppléant : M. René Deweerdt, rue du Brocsous 7, à 1325 Dion-Valmont.

remplacé par A.Gt 26-02-1996; A.Gt 12-02-1999

Article 5. – Sont nommés membre effectif et membre suppléant de la Commission représentant l'Administration ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions :

Le fonctionnaire général dirigeant le Service général de l'enseignement de promotion sociale, de l'enseignement artistique à horaire réduit et de l'enseignement à distance;

Suppléant : le (la) directeur(trice) de l'enseignement de promotion sociale et de l'enseignement artistique à horaire réduit.

remplacé par A.Gt 26-02-1996

Article 6. – Sont nommés membre effectif et membre suppléant de la Commission représentant l'inspection ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions :

M. Philippe Greisch, inspecteur de cours généraux dans l'enseignement secondaire du degré supérieur et dans l'enseignement supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale ;

Suppléant : M. Joseph Léonard, inspecteur de cours généraux dans

l'enseignement secondaire du degré supérieur et dans l'enseignement supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale ;

inséré par A.Gt 12-02-1999

Article 6bis. – Sont désignés comme membres effectifs et membres suppléants de la Commission, en tant que représentants des organisations syndicales :

1° Pour la CGSP - Enseignement :

M. Frédéric Busson, rue des cent pieds 205, à 7133 Buvrines, effectif, et M. Pierre Meulenyser, Allée verte 18, à 7802 Ormeignies, suppléant;

2° Pour la CSC - Enseignement :

M. Charles Nandrin, rue P. Van Obberghen 46, à 1140 Bruxelles, effectif, et M. Philippe Pierard, avenue d'Azebois, à 6041 Gosselies, suppléant;

3° Pour le SLFP - Enseignement :

Mme Annie Debruxelles, rue du Commerce 20, à 1000 Bruxelles, effectif, et M. Guy Vandersmissin, avenue du Jeu de Paume 52, à 1150 Bruxelles, suppléant.

modifié par A.Gt 18-09-1996

Article 7. – Sont nommés membres du secrétariat permanent de la Commission :

1° M. Maurice Alexandre, directeur ;

2° Mme Nicole Lognard, directrice ;

3° M. Gérard Bouillot, directeur.

Article 8. – Le présent arrêté entre en vigueur le 21 novembre 1991.

Article 9. – Le Ministre ayant l'enseignement de promotion sociale dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.